



# LA PETROCORIENNE

Samedi 20 septembre 2025

## REGLEMENT

### ARTICLE 1 / ORGANISATEUR

**LA VILLE DE PERIGUEUX**, domiciliée 23 rue du Président Wilson - 24000 Périgueux, organise « **LA PETROCORIENNE** » le samedi 20 septembre 2025 de 13h30 à 20h.

Ce jeu est un rallye pédestre, sportif et culturel par équipe de 2 ou 3, qui se déroulera dans le centre-ville de Périgueux.

### ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce rallye est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure mais aussi aux mineurs de plus de 8 ans à condition qu'ils soient accompagnés d'un adulte.

Ce rallye se déroulera par équipe de 2 ou 3 personnes ;

Pour participer au rallye « La Pétracorienne », les inscriptions seront ouvertes à partir du 10 juillet sur le site de la ville : **Périgueux.fr**

112 équipes de 2 ou 3 personnes (maximum) seront retenues.

Toute participation ne répondant pas aux critères définis ci-dessus sera automatiquement et de plein droit considérée comme nulle.

Le simple fait de participer à ce rallye implique l'acceptation sans réserve du règlement.

La ville de Périgueux se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de déplacer ou d'annuler ce rallye. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### ARTICLE 3 / MODALITES DE PARTICIPATION

**La ville de Périgueux** se charge de l'organisation globale de la journée, de la logistique, du matériel défini, des ateliers sportifs et culturels, des entrées sur les sites ainsi que de l'assistance médicale.

La Pétracorienne est un **challenge entre les équipes inscrites** dont le but est de récolter des indices, en effectuant un parcours défini, dans le centre-ville.



Chaque équipe sera convoquée le jour de la manifestation à un horaire précis de départ, parc Gamenson rue Paul Louis Courier, près de la préfecture, avec l'obligation d'inscription au préalable.

Chaque équipe sera munie d'une feuille de route lui indiquant les modalités de déroulement du rallye. Les concurrents devront réaliser plusieurs épreuves sportives mais aussi rechercher des indices culturels qui seront cachés sur différents sites afin de résoudre une énigme finale.

Parmi les épreuves sportives, les participants devront effectuer un parcours en Canoë Kayak. Pour participer à ce défi, chacun des participants devra avoir impérativement remis la décharge individuelle de responsabilité, dûment complétée et signée, lors de l'inscription. Tous les coéquipiers ne seront pas obligés de réaliser le parcours pour trouver l'indice, 2 membres de l'équipe minimum devront réaliser l'épreuve.

La résolution de l'énigme de La Pétracorienne sera l'objectif pour chaque équipe, le rallye n'étant pas chronométré.

Des récompenses seront remises à 3 équipes tirées au sort (présence obligatoire lors du tirage) parmi celles ayant résolu l'énigme finale et remis leur coupon réponse à l'équipe d'organisation sur le stand d'arrivée.

## **ARTICLE 5 / AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DES PARTICIPANTS**

La participation au présent rallye implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, lesquels autorisent la Ville à reproduire et exploiter leurs participations et leurs images sur tous supports à des fins de promotion du rallye, dans les 10 années suivant les résultats.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image d'un ou des participants constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur du rallye.

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées et n'auront aucune possibilité d'opposition de leur diffusion.

## **ARTICLE 6 / DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVEE**

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelles imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 mai 2018.

Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent rallye sont collectées.

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du rallye à savoir : nom, prénom, adresse postale et mail, numéro de téléphone, date de naissance...



Les données personnelles seront conservées pendant 3 ans.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

## **ARTICLE 7 / MODIFICATIONS ET ANNULATION**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler certaines activités selon les conditions climatiques, pour raisons sanitaires ou en cas de force majeure.

## **ARTICLE 8 / ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout participant accepte pleinement et entièrement les conditions du présent règlement.